

Communiqué de l'association Pleine Mer : une situation critique sur le bar ... qui n'est que le reflet d'une gestion des pêches problématique

Depuis plusieurs années, les petits métiers et en particulier les ligneurs constatent de grosses difficultés sur une espèce en particulier : le bar. Gestion déconnectée du terrain, baisse de la ressource, pêche intensive sur les frayères entre janvier et mars, incertitudes sur l'impact de la pêche récréative ... autant de questions brûlantes qui au mieux divisent les pêcheurs, au pire coulent les entreprises de pêche.

Cette année, les pêcheurs se sont vus annoncer une limite à 50 kg par jour aux mois d'Octobre et Novembre, avant que cette limite passe à 250 kg par jour en décembre. Et cette semaine, on leur annonce que le plafond de capture est atteint et que la pêche sera fermée à partir du Lundi 23 décembre.

De nombreux pêcheurs artisans, scandalisés par cette situation, ont menacé de continuer à pêcher, pour protester contre cette mesure injuste qui les empêche de travailler, alors que les fêtes de fin d'année constituent un des meilleurs moments pour vendre leur poisson.

Cette vague de protestation a forcé l'administration à ré-ouvrir la pêche du bar dès samedi 21 décembre ... mais jusqu'à quand ? En effet cette réouverture reste conditionnelle et une nouvelle fermeture est possible. Ce va-et-vient met en danger des entreprises de pêche, déjà fragilisées par la situation difficile des dernières années.

Comme nous le savons tous, à partir du mois de janvier, nous verrons certains bateaux peu scrupuleux travailler sur les frayères, et épuiser le TAC (Total Admissible de Captures) dès le début de l'année. Ainsi, fin 2020 la situation actuelle se répètera : alors que certains segments de la flotte auront surpêché en janvier et février, les petits métiers qui dépendent parfois de cette espèce pour 90% de leur chiffre d'affaire, n'auront plus le droit de pêcher en décembre.

Cette situation est intolérable et reflète la nécessité pour les pêcheurs artisans de se fédérer véritablement, afin de défendre leurs droits, et de changer le système de répartition des quotas, et les modes de gestion des pêches qui sont actuellement mafieux et archaïques. L'Association Pleine Mer apporte tout son soutien aux entreprises de pêche mises en difficulté en cette fin d'année, et sera présente pour aider les pêcheurs à se fédérer.